

# DÉCONFINER PROGRESSIVEMENT EN NOUS PROTÉGEANT

Château-Thierry  
Cité à l'abri

ÉDITÉ LE 5 MAI 2020

Après plusieurs semaines de confinement, le gouvernement a décidé d'un déconfinement progressif et partiel à partir du 11 mai. La Ville travaille à la mise en œuvre de ce déconfinement à l'échelle locale.

À l'heure de la parution de ce document, certaines mesures de déconfinement demeurent incertaines. **Nous continuerons de vous informer au fur et à mesure grâce à cette brochure, mais aussi sur le site internet de la ville et les réseaux sociaux.**

Alors que beaucoup de questions se posent sur la réouverture des écoles souhaitée par l'État, **la Ville travaille en étroite collaboration avec l'Education nationale et la Préfecture** depuis plusieurs semaines sur cette reprise. Vous trouverez dans cette brochure des éléments de réponse qui seront amenés à être précisés. Les modalités de reprise partielle et progressive des services municipaux seront aussi amenées à évoluer en fonction de la situation.

**Nous protéger et protéger les autres.** C'est le message que chacun doit relayer. Si les mesures de confinement sont assouplies, **notre devoir est de redoubler de vigilance pour éviter que le virus ne continue de se propager** et oblige à un nouveau confinement total.

**La Ville a pris l'initiative de commander 30 000 masques afin que chaque Castel puisse en obtenir au moins deux gratuitement.** Les modalités de distribution seront précisées très prochainement. Sans attendre cette livraison, **un atelier couture a été lancé par la Ville** avec l'appui de nombreux bénévoles **pour équiper progressivement en masque** nos aînés par âge décroissant.

L'utilisation de ce masque est complémentaire au respect des mesures d'hygiène et de distanciation physique. **Nous ne rappellerons jamais assez l'importance du respect des gestes barrières.**



Alors qu'une nouvelle période s'ouvre, nous avons besoin de chacune et de chacun pour endiguer la propagation du virus.

**Plus que jamais, protégeons-nous et sortons couverts !**



Sebastien Eugène



**POUR NOUS PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES  
SORTONS COUVERTS**

## ■ RÉOUVERTURE DES ÉCOLES

La Ville travaille en étroite collaboration avec l'Education nationale et la préfecture pour le **retour des élèves au sein des écoles dans le respect des règles sanitaires**. A l'heure de l'envoi de cette parution pour impression, plusieurs incertitudes existent encore, mais les principes sont les suivants :



► La journée du **lundi 11 mai** sera uniquement **réservée aux enseignants et aux agents municipaux** afin de bien préparer sur place l'accueil des élèves.

► La **reprise des classes de CP et de CM2 de toutes les écoles, ainsi que de CE1 uniquement des classes dédoublées des réseaux d'éducation prioritaire (REP)** des écoles Bois Blanchard, Mare Aubry, Chesneaux, Mauguins et Hérissons s'effectuera **vraisemblablement le mardi 12 mai**. **Les classes de grande section de toutes les écoles reprendraient le jeudi 14 mai**.

► **Les modalités de rentrée des autres niveaux du primaire à partir du 25 mai seront précisées prochainement**. Face aux difficultés de faire respecter les gestes barrières aux enfants de petite et moyenne sections, il n'est pas certain qu'une reprise puisse avoir lieu.



► Le retour en classe des collégiens dépendra de l'évolution de l'épidémie dans notre département et le gouvernement décidera de la réouverture des lycées fin mai.

► La participation des enfants se fera exclusivement **sur la base du volontariat**. Un recensement sera réalisé chaque semaine par les directeurs d'école auprès des familles pour le temps scolaire et périscolaire. L'organisation sera adaptée en conséquence. Il est donc indispensable que **chaque parent réponde et fournisse une réponse fiable chaque semaine** pour l'organisation de la semaine suivante.

► Il est demandé aux parents de prendre la température des enfants quotidiennement et de ne pas les mettre à l'école s'ils ont de la fièvre, de la toux ou d'autres symptômes.

► Les classes n'accueilleront pas plus de 15 élèves par classe et la plupart des classes accueilleront moins afin de respecter les règles de distanciation physique. Selon le recensement effectué, il pourra être décidé de réaliser un accueil par demi-groupe, en journée entière, de manière alternée. Les parents seront avertis du planning par l'école.

► **La Ville met à disposition la restauration scolaire et les accueils périscolaires dont l'inscription ne sera possible que pour les enfants inscrits à l'école** pour la semaine. **Les accueils périscolaires du matin et du soir se feront exceptionnellement au sein des écoles**. Les capacités d'accueil de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire sont drastiquement réduites pour assurer le respect des consignes sanitaires. Tous les enfants ne pourront pas être accueillis comme habituellement. **Il est donc demandé aux parents d'inscrire leurs enfants que s'ils n'ont pas de solution alternative**.

► Afin d'éviter de trop grands regroupements aux abords des écoles, les entrées et sorties des classes se feront à des horaires légèrement décalées selon les niveaux.

► La Ville a procédé à la **désinfection et au nettoyage des salles de classes**, parties communes, sanitaires avant la reprise. Elle assure un nettoyage renforcé pour garantir les mesures d'hygiène et de sécurité au sein des établissements scolaires.



► **Quel que soit le niveau scolaire, les enfants du personnel soignant, hospitalier, des forces de sécurité et de l'Education nationale seront accueillis dans leurs écoles respectives** en attendant la réouverture de tous les niveaux de classe, prévue vraisemblablement le 25 mai.

## ■ INSCRIPTIONS SCOLAIRES

► **Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2020/2021 restent ouvertes jusqu'au 29 mai**. Il est toujours possible de prendre rendez-vous pour réaliser une inscription par mail à l'adresse suivante : [karine.jacques@ville-chateau-thierry.fr](mailto:karine.jacques@ville-chateau-thierry.fr)

### ■ MODALITÉS DU DÉCONFINEMENT

- ▶ **Les attestations de sortie seront supprimées jusqu'à 100 km du domicile.** Elles demeureront nécessaires au-delà, pour « motifs impérieux » de nature familiale ou professionnelle.
- ▶ **Les cafés, bars et restaurants, cinémas, salles de concerts, salles de sport et salles polyvalentes resteront fermés au moins jusqu'au 2 juin.** De même, les rassemblements de plus de 10 personnes resteront interdits.
- ▶ À compter du 11 mai, **le port du masque sera obligatoire dans les transports publics. La Ville le recommande dans tous les commerces et espaces publics.**
- ▶ Le déconfinement se fera de manière progressive et les mesures complètes seront données par le gouvernement. Elles seront amenées à évoluer en fonction de la situation sanitaire.



S'il est important que la vie professionnelle reprenne, il importe également de continuer à limiter autant que possible les sorties non nécessaires. Cette prescription vaut pour tous, et plus particulièrement encore pour les personnes fragiles.

### ■ DÉCONFINEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

- ▶ A compter du 11 mai, **un accueil physique est de nouveau possible dans chaque structure municipale.** Celui-ci est néanmoins très limité. Pour toutes les démarches, **l'accueil téléphonique ou dématérialisé** (formulaire de contact du site internet de la Ville) **est privilégié.** La Ville pourra proposer un rendez-vous physique en fonction de la demande. Les modalités d'accueil, par service, sont détaillées sur le site Internet de la Ville.

### ■ MARCHÉS

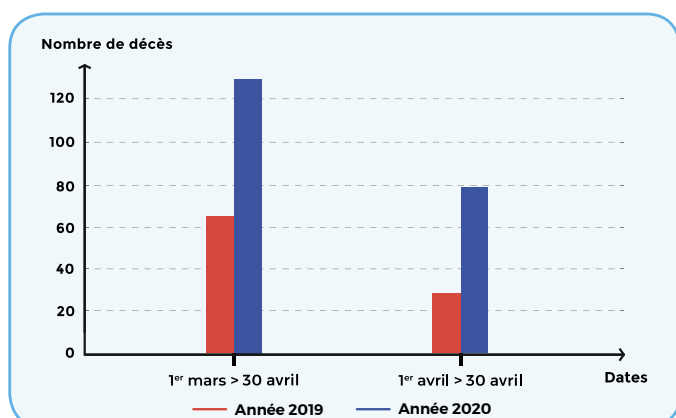
**Les marchés du vendredi matin** (place de l'Hôtel de Ville) **et du mardi matin** (Vaucrises) **sont rouverts.** A compter du 11 mai, **ils pourront également accueillir des commerçants non alimentaires** (en nombre limité et avec application d'un protocole strict).

### ■ CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES

La cérémonie de la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation n'a pu se tenir publiquement. Afin de pouvoir leur rendre hommage, les édifices publics ont été pavés aux couleurs nationales et **une gerbe a été déposée par le maire au nom du conseil municipal, des associations patriotiques et des Castels.**

Un dépôt de gerbe aura également lieu à l'occasion de la cérémonie patriotique du 8 mai qui ne peut une nouvelle fois se tenir publiquement.

### ■ ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DÉCÈS



Comparatif 2019 - 2020 du nombre de décès enregistrés à Château-Thierry

Notre ville a été particulièrement touchée par la crise sanitaire.

Du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril 2020, nous avons enregistré une augmentation de +182 % de décès par rapport à la même période en 2019.

Parmi ces décès, 49 personnes ont été recensés porteurs du Covid 19 depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020.

Ces derniers jours, la situation semblait toutefois s'améliorer.

# DISTRIBUTION DE MASQUES

## ■ DISTRIBUTION DE MASQUES GRAND PUBLIC

- ▶ La Ville a commandé **30 000 masques lavables** auxquels s'ajoute la commande de 15 000 masques par la région Hauts-de-France. **Tous les Castels bénéficieront donc d'au moins 2 masques par personne gratuitement.** Leur distribution débutera dès leur livraison.
- ▶ En parallèle, la Ville a également commandé **un grand nombre de masques chirurgicaux à destination des agents municipaux**, afin d'assurer la continuité du service public.



Les modalités de retrait des masques vous seront communiquées prochainement.

## ■ DISTRIBUTION DE MASQUES POUR LES ENTREPRISES

- ▶ La Ville de Château-Thierry distribue des masques fournis par le département de l'Aisne à destination des commerces de proximité, assistantes maternelles en activité, architectes, artisans et agriculteurs pratiquant la vente directe. Retrouvez toutes les modalités pratiques sur le site [aisne.com](http://aisne.com)
- ▶ Afin d'accompagner les entreprises durant ce déconfinement, le Ministère de l'Economie et des Finances a lancé, avec l'appui de La Poste, une plateforme de commercialisation et de distribution de masques lavables. Les entreprises de moins de 50 salariés ont la possibilité de passer commande sur la plateforme [masques-pme.laposte.fr](http://masques-pme.laposte.fr)



## ■ ATELIER DE COUTURE : DISTRIBUTION DE MASQUES AUX PLUS VULNÉRABLES

- ▶ La Ville se mobilise en organisant un atelier de couture pour fabriquer des masques en tissu avec le soutien de bénévoles (inscrits via la plateforme BIP POP).
- ▶ Ils ont été **distribués en priorité aux personnes référencées dans le « plan canicule »**. Ils continuent d'être distribués progressivement **aux personnes de plus de 70 ans par âge décroissant**.
- ▶ Bien que l'utilisation et le port du masque restent de la responsabilité individuelle des bénéficiaires, la Ville a tenu à ce que leur confection **respecte la norme AFNOR**.
- ▶ Pour la fabrication, la Ville **appelle aux dons** : si vous avez du tissu en coton et/ou des élastiques, vous pouvez les déposer au Palais des Sports (avenue Jules Lefèbvre) du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h et entre 13h30 et 16h.
- ▶ Si vous souhaitez **être bénévole** et que vous savez coudre, contactez la Ville au **03 23 84 86 86** ou par mail à : [contact@ville-chateau-thierry.fr](mailto:contact@ville-chateau-thierry.fr)

De nombreux tutoriels existent pour se fabriquer un masque. Par exemple, un guide est disponible sur le site de l'AFNOR :

[masques-barrieres.afnor.org](http://masques-barrieres.afnor.org)



## APPEL AUX DONS ET À LA MOBILISATION

- Dons de tissus en coton
- Dons d'élastiques
- Mobilisation de bénévoles qui savent coudre



Nous contacter au **03 23 84 86 86** ou par mail à [contact@ville-chateau-thierry.fr](mailto:contact@ville-chateau-thierry.fr)

RESTEZ  
INFORMÉS



Ville Château Thierry



@chateau\_thierry



@villedechateauthierry



Application Château-Thierry



[www.chateau-thierry.fr](http://www.chateau-thierry.fr)